

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2015-08 du 16 juillet 2015 à 18 h 30

Le 16 juillet deux mille quinze à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Vielle - Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées, le 8 juillet 2015, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie le 17 juillet 2015

Etaient présents :

✓	Mireille	GARCIA		Claude	MAGNES	✓	Virginie	DELAPART
✓	Jacques	MAISONNIER		Christian	REYNAUD	✓	Nicolas	MOREAU
✓	Cécile	JANY	✓	Michèle	MAISONNIER	✓	Alain	PEREIRA
✓	Alain	FABRE	✓	Caroline	COFFRE	✓	Blandine	MONTANARI
✓	Camille	BURGAT	✓	Patrick	PIVATO	✓	Olivier	GOURRIN

Absents excusés : C. Magnes mandat à J. Maisonnier óC. Reynaud mandat à C. Coffre
Secrétaire : Caroline COFFRE

2015-08-01 Budget général : Décision modificative n°1

Le Conseil,

Vu le Budget communal,

Considérant qu'il est nécessaire d'opérer des modifications à la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2015,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Décide les modifications budgétaires suivantes au budget général de la commune 2015 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60623 : Alimentation		300.00 p
D 6236 : Catalogues et imprimés		100.00 p
D 6281 : Concours divers (cotisations)		100.00 p
D 023 : Virement section investissement	8 400.00 p	
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé		7 900.00 p
D 2031-129 : Aménagement propriété PINEL	8 400.00 p	
D 2135 : Instal. gén. agenc. aména. cons		9 000.00 p
D 2135-129 : Aménagement propriété PINEL		12 000.00 p
D 21578 : Autre matériel et outillage		7 000.00 p
D 2158 : Autres matériels & outillage		1 500.00 p
D 21 84 : Mobilier		1 000.00 p
D 2313-129 : Aménagement propriété PINEL	21 300.00 p	
R 021 : Virement de la section de fonct	8 400.00 p	
R 10223 : TLE		9 200.00 p

Charge le Maire de transmettre la présente délibération au Préfet de la Haute-Garonne et à Monsieur le Trésorier Principal de Castanet-Tolosan.

**Pour extrait conforme,
 Le Maire
 Mireille GARCIA**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2015-08 du 16 juillet 2015 à 18 h 30

Le 16 juillet deux mille quinze à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille - Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées, le 8 juillet 2015, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie le 17 juillet 2015

Etaient présents :

✓	Mireille	GARCIA		Claude	MAGNES	✓	Virginie	DELAPART
✓	Jacques	MAISONNIER		Christian	REYNAUD	✓	Nicolas	MOREAU
✓	Cécile	JANY	✓	Michèle	MAISONNIER	✓	Alain	PEREIRA
✓	Alain	FABRE	✓	Caroline	COFFRE	✓	Blandine	MONTANARI
✓	Camille	BURGAT	✓	Patrick	PIVATO	✓	Olivier	GOURRIN

Absents excusés : C. Magnés mandat à J. Maisonnier óC. Reynaud mandat à C. Coffre
Secrétaire : Caroline COFFRE

2015-08-02 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : réfection en urgence de la toiture de la ferme de Borde-Haute

Vu ses précédentes délibérations se rapportant à l'acquisition de la ferme dite de « Borde-Haute »,

Considérant qu'après les dernières précipitations neigeuses de cet hiver, la toiture de celle-ci a été fortement endommagée (charpente et tuiles),

Considérant que ce bâtiment implanté au cœur du village et dont une partie est accessible au public, présente un risque réel de sécurité pour les promeneurs et riverains

Après avoir entendu l'exposé du Maire qui rappelle qu'il appartient au Maire de veiller au parfait entretien du patrimoine communal et d'assurer la sécurité publique,

Vu l'intervention en urgence de l'Entreprise Générale de Maçonnerie Eric CIPRES, 3 chemin du casque, 31270 CUGNAUX, meilleure offre, pour un montant TTC de 12 000 euros.

ET APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Dit qu'un montant de 12 000 euros est inscrit au budget général 2015 de la commune pour faire réaliser les travaux nécessaires par l'Entreprise Générale de Maçonnerie Eric CIPRES, 3 chemin du casque, 31270 CUGNAUX,

Sollicite une aide auprès du Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la Direction des interventions Départementales,

Sollicite l'autorisation d'effectuer les travaux avant l'attribution d'une éventuelle subvention,

Charge le Maire de faire procéder aux travaux dans les meilleurs délais.

**Pour extrait conforme,
 Le Maire
 Mireille GARCIA**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2015-08 du 16 juillet 2015 à 18 h 30

Le 16 juillet deux mille quinze à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille - Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées, le 8 juillet 2015, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie le 17 juillet 2015

Etaient présents :

✓	Mireille	GARCIA		Claude	MAGNES	✓	Virginie	DELAPART
✓	Jacques	MAISONNIER		Christian	REYNAUD	✓	Nicolas	MOREAU
✓	Cécile	JANY	✓	Michèle	MAISONNIER	✓	Alain	PEREIRA
✓	Alain	FABRE	✓	Caroline	COFFRE	✓	Blandine	MONTANARI
✓	Camille	BURGAT	✓	Patrick	PIVATO	✓	Olivier	GOURRIN

Absents excusés : C. Magnés mandat à J. Maisonnier óC. Reynaud mandat à C. Coffre
Secrétaire : Caroline COFFRE

2015-08-03 SDEHG : groupement de commande pour l'achat d'électricité (tarifs jaune)

Le Conseil,

Vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les puissances supérieures à 36 KVA sont supprimés à compter du 31 décembre 2015,

Considérant que le regroupement des acheteurs publics d'électricité est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise de leur budget d'énergie,

Considérant que le SDEHG organise un groupement de commandes pour l'achat d'électricité auquel les collectivités et établissements publics du département peuvent être membres,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ci-jointe en annexe,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Décide d'adhérer au dit groupement de commandes et d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente délibération,

Autorise Madame le Maire à signer la convention de groupement,

Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.

**Pour extrait conforme,
 Le Maire
 Mireille GARCIA**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2015-08 du 16 juillet 2015 à 18 h 30

Le 16 juillet deux mille quinze à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille - Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées, le 8 juillet 2015, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie le 17 juillet 2015.

Etaient présents :

✓	Mireille	GARCIA		Claude	MAGNES	✓	Virginie	DELAPART
✓	Jacques	MAISONNIER		Christian	REYNAUD	✓	Nicolas	MOREAU
✓	Cécile	JANY	✓	Michèle	MAISONNIER	✓	Alain	PEREIRA
✓	Alain	FABRE	✓	Caroline	COFFRE	✓	Blandine	MONTANARI
✓	Camille	BURGAT	✓	Patrick	PIVATO	✓	Olivier	GOURRIN

Absents excusés : C. Magnés mandat à J. Maisonnier óC. Reynaud mandat à C. Coffre
Secrétaire : Caroline COFFRE

2015-08-04 SDEHG : Programme de réfection de l'Éclairage Public chemin de l'Ariège
Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire qui informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 3 Décembre 2014 concernant l'éclairage public Chemin de l'Ariège, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- Appareils n° 62, 166, 65, 66, 69 et 70: remplacement des ensembles de type bulles existants 100W SHP par des ensembles de type décoratifs routiers similaires aux ensembles déjà posés sur la commune, équipés en 70W SHP, mât en acier galvanisé bissection (hauteur 6,00m), RAL gris 900 Sablé.

Appareils n° 67 et 68 : remplacement de l'ensemble routier double 2x50W SHP par un ensemble double de type décoratif routier similaire aux ensembles déjà posés sur la commune, équipés en 2x70W SHP, mât en acier galvanisé bissection (hauteur 6,00m), RAL gris 900 Sablé. Remplacement de la cellule photoélectrique du coffret Rue Occitane par une horloge astronomique radio-pilotée. Éclairage des 2 intersections Chemin de l'Ariège / Rue Occitane : confection de 2 tranchées depuis les candélabres existants, déroulage d'un câble d'éclairage public, fourniture et pose de 4 ensembles de type décoratifs routiers similaires aux ensembles déjà posés sur la commune, équipés en 70W SHP, mât en acier galvanisé bissection (hauteur 6,00m), RAL gris 900 Sablé.

- Fourniture et pose de 3 appareils d'éclairage public de type routier 70W SHP à fixer sur poteau béton existant avec console tubulaire en acier galvanisé, lanterne en capot aluminium, IP66, vasque plate en verre trempé.

- Dépose de la cellule photoélectrique isolée PSA Mazars, équipement d'une commande éclairage public munie d'une horloge astronomique radio pilotée dans le coffret EP du poste de transformation P5 Lot Mazars. La commune devra demander la pose d'un comptage à ERDF.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :

GI TVA (récupérée par le SDEHG)	7 906 ¢		
Part gérée par le Syndicat	25 200 ¢		
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	19 144 ¢	Total	52 250 ¢

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière. Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

ET APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Approuve l'Avant-Projet Sommaire, **s'engage** à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus et **décide** de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Mireille GARCIA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2015-08 du 16 juillet 2015 à 18 h 30

Le 16 juillet deux mille quinze à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Vielle - Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées, le 8 juillet 2015, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie le 17 juillet 2015

Etaient présents :

✓	Mireille	GARCIA		Claude	MAGNES	✓	Virginie	DELAPART
✓	Jacques	MAISONNIER		Christian	REYNAUD	✓	Nicolas	MOREAU
✓	Cécile	JANY	✓	Michèle	MAISONNIER	✓	Alain	PEREIRA
✓	Alain	FABRE	✓	Caroline	COFFRE	✓	Blandine	MONTANARI
✓	Camille	BURGAT	✓	Patrick	PIVATO	✓	Olivier	GOURRIN

Absents excusés : C. Magnes mandat à J. Maisonnier óC. Reynaud mandat à C. Coffre
Secrétaire : Caroline COFFRE

2015-08-05 Subventions octroyées à l'association « Itinérances » et à l'association LE&C « Loisirs, Education et Citoyenneté »

Le Conseil,

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter son concours financier à la vie associative de la commune,

Vu la demande formulée par l'association Itinérances domiciliée, 7 impasse des Palombes à Goyran 31120, ayant pour objet la découverte de la réserve naturelle Régionale de la confluence et la promotion des artistes locaux,

Vu la demande formulée par l'association « Loisirs, Education et Citoyenneté », Grand Sud, ayant son siège à 31 100 Toulouse, 7 rue Mesplé, composée d'antennes locales et territoriales des régions du grand sud qui œuvre au quotidien dans les champs des politiques éducatives, de la formation, des loisirs et de la culture. Issue de l'éducation populaire, elle intervient dans une fin de démocratisation : de l'accès aux savoirs, de diffusion de la connaissance au plus grand nombre, de formation de citoyens actifs responsables, par une pédagogie adaptée favorisant la créativité.

Vu la nécessité de recourir à une association spécialisée pour parfaire la mise en place et l'encadrement de l'accueil de loisirs associé à l'école suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires,

Vu le projet de convention à intervenir,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Décide de verser les subventions suivantes aux associations sus mentionnées :

Associations	Montants en €
Itinérances	300
Loisirs, Education et Citoyenneté	19 000

Dit que la subvention à verser à l'association Itinérances sera versée en une seule fois pour l'année 2015.

Dit que la subvention au LE&C sera versée à compter du 1^{er} septembre 2015, le 20 de chaque mois, durant 12 mois.

Pour mémoire subventions déjà octroyées par le conseil municipal le 7 avril 2015

Associations	Montants en €
Association « les 4 vents »	400
Association de la bibliothèque	5 500
Comité des fêtes	7 500
Coopérative scolaire	1 000

Charge le Maire de transmettre la présente délibération au Préfet de la Haute-Garonne et à Monsieur le Trésorier Principal de Castanet-Tolosan.

Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à attribution.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Mireille GARCIA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2015-08 du 16 juillet 2015 à 18 h 30

Le 16 juillet deux mille quinze à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Vielle - Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées, le 8 juillet 2015, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie le 17 juillet 2015

Etaient présents :

✓	Mireille	GARCIA		Claude	MAGNES	✓	Virginie	DELAPART
✓	Jacques	MAISONNIER		Christian	REYNAUD	✓	Nicolas	MOREAU
✓	Cécile	JANY	✓	Michèle	MAISONNIER	✓	Alain	PEREIRA
✓	Alain	FABRE	✓	Caroline	COFFRE	✓	Blandine	MONTANARI
✓	Camille	BURGAT	✓	Patrick	PIVATO	✓	Olivier	GOURRIN

Absents excusés : C. Magnes mandat à J. Maisonnier óC. Reynaud mandat à C. Coffre
Secrétaire : Caroline COFFRE

2015-08-06 Augmentation des tarifs de la restauration scolaire à compter du 1^{er}/09/2015

Le Conseil,

Vu sa précédente délibération du 16 septembre 2014,

Après avoir entendu l'exposé du Maire qui rappelle le prix du repas fixé par le Sivurs et les différents coûts relatifs à la prestation délivrée par les services municipaux.

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Adopte la grille tarifaire suivante :

Quotient familial	Tarif plein du repas Revenu imposable Divisé par nombre de part X 12 > 500p	Tarif réduit du repas(*) Revenu imposable (Divisé par nombre de part X 12) < 500 p
Tarifs au 1er septembre 2008	3.00 p	2.50 p
Tarifs au 26 avril 2010	3.15 p	2.50 p
Tarifs au 1 ^{er} mars 2013	3.35 p	2.50 p
Tarifs au 3 novembre 2014	3.40 p	2.50 p
Tarif au 1 ^{er} septembre 2015	3.50 p	2.60 p

Dit que ce calcul pourra être révisé annuellement et que le tarif réduit s'appliquera aux enfants du personnel communal qui déjeunent à la cantine à compter du **1er septembre 2015**,

Dit que le prix du repas adulte s'élève à 5.00 p.

S'engage à transmettre la présente délibération au trésorier principal de Castanet-Tolosan.

**Pour extrait conforme,
Le Maire
Mireille GARCIA**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2015-08 du 16 juillet 2015 à 18 h 30

Le 16 juillet deux mille quinze à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Vielle - Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées, le 8 juillet 2015, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie le 17 juillet 2015.

Etaient présents :

✓	Mireille	GARCIA		Claude	MAGNES	✓	Virginie	DELAPART
✓	Jacques	MAISONNIER		Christian	REYNAUD	✓	Nicolas	MOREAU
✓	Cécile	JANY	✓	Michèle	MAISONNIER	✓	Alain	PEREIRA
✓	Alain	FABRE	✓	Caroline	COFFRE	✓	Blandine	MONTANARI
✓	Camille	BURGAT	✓	Patrick	PIVATO	✓	Olivier	GOURRIN

Absents excusés : C. Magnès mandat à J. Maisonnier óC. Reynaud mandat à C. Coffre
Secrétaire : Caroline COFFRE

2015-08-07 Autorisation donnée au Maire de signer la convention à intervenir avec le LE&C (Loisirs, Education, Citoyenneté) et approbation de la participation financière des familles à l'ALAE

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du maire sur la nécessité de recourir à une association spécialisée pour parfaire la mise en place et l'encadrement de l'accueil de loisirs associé à l'école suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires,

Vu le projet de l'association « Loisirs, Education et Citoyenneté », Grand Sud, ayant son siège à 31 100 Toulouse, 7 rue Mesplé, composée d'antennes locales et territoriales des régions du grand sud qui œuvre au quotidien dans les champs des politiques éducatives, de la formation, des loisirs et de la culture. Issue de l'éducation populaire, elle intervient dans une fin de démocratisation : de l'accès aux savoirs, de diffusion de la connaissance au plus grand nombre, de formation de citoyens actifs responsables, par une pédagogie adaptée favorisant la créativité.

Vu le projet le projet et la convention à intervenir avec le LE&C (Loisirs, Education, Citoyenneté),

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Autorise Madame le Maire à signer la convention et ses éventuels avenants à intervenir avec le LE&C (Loisirs, Education, Citoyenneté) Grand Sud, ayant son siège à Toulouse, 7 rue Mesplé.

Annule sa délibération n° 2014-04-02a du 16 septembre 2014 portant le montant de la participation financière des familles à l'ALAE,

Approuve la réactualisation des tarifs de la participation financière des familles à l'ALAE tels qu'ils sont définis ci-après, à compter du 1^{er} septembre 2015 :

Séquences	TRANCHES DE REVENUS ET TARIFS en €					
	de 0 à 650	de 650 à 1200	de 1200 à 2000	de 2000 à 3000	de 3000 à 4000	> à 4000
Tarifs unitaires						
Matin	2	3	4	5	7	9
Midi	6	7	8	12	14	16
Soir	4	5	6	7	11	14
TOTAL forfaitaire mensuel	12	15	18	24	32	39

Dit qu'une réduction de 10 % sera consentie aux familles ayant plusieurs enfants inscrits à l'école et que la participation financière des familles sera mensuelle et forfaitaire. Toutefois, si un enfant est présent moins de 2 fois par mois, la participation des familles s'effectuera à l'unité selon les tarifs suivants :

	de 0 à 650	de 650 à 1200	de 1200 à 2000	de 2000 à 3000	de 3000 à 4000	> à 4000
matin	0,40	0,60	0,80	1,00	1,40	1,80
midi	1,20	1,40	1,60	2,40	2,80	3,20
soir	0,80	1,00	1,20	1,40	2,20	2,80

S'engage à transmettre la présente délibération au trésorier principal de Castanet-Tolosan.

**Pour extrait conforme,
Le Maire
Mireille GARCIA**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2015-08 du 16 juillet 2015 à 18 h 30

Le 16 juillet deux mille quinze à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Vielle - Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées, le 8 juillet 2015, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie le 17 juillet 2015

Etaient présents :

✓	Mireille	GARCIA		Claude	MAGNES	✓	Virginie	DELAPART
✓	Jacques	MAISONNIER		Christian	REYNAUD	✓	Nicolas	MOREAU
✓	Cécile	JANY	✓	Michèle	MAISONNIER	✓	Alain	PEREIRA
✓	Alain	FABRE	✓	Caroline	COFFRE	✓	Blandine	MONTANARI
✓	Camille	BURGAT	✓	Patrick	PIVATO	✓	Olivier	GOURRIN

Absents excusés : C. Magnes mandat à J. Maisonnier óC. Reynaud mandat à C. Coffre
Secrétaire : Caroline COFFRE

2015-08-10 Autorisation donnée au Maire d'ester en justice : STEP de Portet-sur-Garonne
Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du maire se rapportant à l'hypothèse d'un projet mutualisé avec la commune de Portet-sur-Garonne, de construction d'une station de traitement des eaux usées (STEP), sur la commune de Portet-sur-Garonne en limite de la commune.

Considérant que la commune n'est pas favorable à ce projet dont l'implantation peut-être prévue dans un site naturel, inscrit, à proximité ou dans le périmètre du plan de prévention des risques inondation et du plan de protection des bâtiments de France.

Vu le précédent projet de construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées au lieu-dit « Barthas » à Lacroix-Falgarde pour répondre aux besoins des communes de Lacroix-Falgarde, Vigoulet-Auzil et Aureville approuvé par les délégués communautaires de la commune et par le conseil de communauté du Sicoval,

Vu le projet communal à inscrire au PLU en cours d'élaboration,

Après avoir entendu l'exposé de son président,

APRES EN AVOIR DELIBERE
A l'unanimité

Autorise le Maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la commune et de ses habitants
Emet le souhait de la mise en place d'une concertation ayant trait au lieu d'implantation et l'installation de nouveaux équipements de traitement des eaux usées entre les collectivités concernées avec une réelle implication des organes délibérants des communes directement impactées.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Mireille GARCIA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2015-08 du 16 juillet 2015 à 18 h 30

Le 16 juillet deux mille quinze à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Vielle - Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées, le 8 juillet 2015, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie le 17 juillet 2015

Etaient présents :

✓	Mireille	GARCIA		Claude	MAGNES	✓	Virginie	DELAPART
✓	Jacques	MAISONNIER		Christian	REYNAUD	✓	Nicolas	MOREAU
✓	Cécile	JANY	✓	Michèle	MAISONNIER	✓	Alain	PEREIRA
✓	Alain	FABRE	✓	Caroline	COFFRE	✓	Blandine	MONTANARI
✓	Camille	BURGAT	✓	Patrick	PIVATO	✓	Olivier	GOURRIN

Absents excusés : C. Magnes mandat à J. Maisonnier óC. Reynaud mandat à C. Coffre
Secrétaire : Caroline COFFRE

2015-08-11 Désignation du candidat chargé de la maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'urbanisation de la RD 4b óchemin de l'Ariège- entre La RD 95 et la rue du Vallon.

Le Conseil,

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'améliorer la sécurité des usagers (piétons et automobilistes) par la création d'un trottoir sur la RD 4b, autour de l'école óchemin de l'Ariège- entre La RD 95 et la rue du Vallon.

Elle précise que les travaux d'urbanisation sur emprise routière départementale doivent faire l'objet d'une convention avec le Conseil Départemental et peuvent être subventionnés par celui-ci au titre d'un programme « travaux d'urbanisation ».

Il est donc proposé de confier la maîtrise d'œuvre et l'étude de ces travaux à une société spécialisée.

Les travaux feront l'objet à leur achèvement d'un procès-verbal de remise des ouvrages.

Vu les trois propositions d'honoraires de maîtrise d'œuvre pour ces travaux et la meilleure offre de PIERRARD ARCHITECTE 206 Route de Launaguet à Toulouse ,

ET APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité (2 abstentions)

Autorise la réalisation de travaux d'urbanisation par la création de trottoir sur la RD 4b (chemin de l'Ariège) entre La RD 95 et la rue du Vallon,

Désigne en qualité de chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux sus mentionnés la société PIERRARD ARCHITECTE 206 Route de Launaguet à Toulouse pour un montant TTC de 13 200 euros,

S'engage à inscrire au budget municipal les crédits nécessaires à l'opération,

Sollicite une subvention au titre d'un programme « travaux d'urbanisation » auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne,

S'engage à assurer l'entretien des ouvrages réalisés qui seront remis gratuitement au Département à leur achèvement,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Pour extrait conforme,
 Le Maire
 Mireille GARCIA**